

Compte rendu Conseil Municipal du 11 juin 2013

Eclairage public

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux moyenne tension, la commune bénéficie de l'enfouissement de la ligne basse tension en direction d'Alleyras.

Nous profitons de cette opportunité pour modifier le réseau d'éclairage public sur le même secteur. Le coût des travaux effectué par le syndicat des énergies est de 3921,03 € subventionné à 45%. La participation de la commune sera de 2 156,57 €.

Dématérialisation des procédures

Suite au renouvellement du matériel informatique, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire et valide la participation à cette procédure dès que le matériel nécessaire sera installé.

Droits de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter pour l'achat des parcelles AB 83 et 84 au bourg de Saint Jean Lachalm d'une surface de 2501 m².

Vente terrain

Le Conseil Municipal autorise la vente de la parcelle AB 219 d'une surface de 62 m² à M Sanchez pour un prix de 437,20 € hors frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil Municipal autorise la vente de la parcelle AB 218 d'une surface de 48 m² à M Joumard pour un prix de 372,80 € hors frais de notaire et de géomètre.

Option à la TVA pour Maison de bourg

Dans le cadre de la réalisation des logements sociaux dans le cadre de cette opération, un assujettissement à la TVA est nécessaire pour bénéficier de taux réduit de TVA.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à s'assujettir pour cette opération.

Répartition des délégués communautaires

Le Conseil Municipal valide la nouvelle répartition validée par le conseil communautaire, la commune disposera d'un membre titulaire et d'un suppléant.

Refus de remboursement de Caution

Le Conseil Municipal approuve le non remboursement de la caution de M Stéphanie NATRELLA. A son départ du logement des travaux ont été effectués pour un montant supérieur à cette caution.